TRANSPORT DE MARCHANDISES
TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR
DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR

CONTEXTE :
Le Référentiel Emploi Activités Compétences (REAC), le Référentiel de Certification (RC) et l'arrêté du 26 septembre 2018, définissent les modalités de formation et de validation des titres professionnels de conducteur. Ce titre professionnel CTRMP permet de conduire des véhicules lourds dès l'âge de 18 ans avec les permis des catégories C et CE (au lieu de 21 ans).

PRÉ–REQUIS :
Etre âgé de 18 ans. Etre apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Posséder le permis B en cours de validité.
Possibilité d'accès à la formation aux personnes possédant déjà le permis C ou CE.

DURÉE DE BASE :
Conformément à l'arrêté du 26 septembre 2018 relatif au Titre professionnel de Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur Porteur :
- 434 heures pour les candidats n'ayant pas le permis C.
- 340 heures pour ceux qui possèdent le permis C à l'entrée en formation.
- 245 heures pour ceux qui possèdent le permis C et la Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) à l'entrée en formation.

PERSONNES CONCERNÉES :
Toute personne désireuse d'exercer le métier de conducteur routier de marchandises, en transport public comme en transport privé sur véhicule porteur.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :
Préparer les épreuves et obtenir le Titre professionnel.
Obtenir le permis C pour les candidats qui ne l'ont pas à l'entrée en formation.
Obtenir la Carte de Qualification Conducteur.
Obtenir la carte de Conducteur de Matières Dangereuses en colis (formation de Base ADR).
Être capable de répondre à l'activité type du titre professionnel :
Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

METHODES PEDAGOGIQUES :
Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs et/ou E-Learning.
En piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commande pour la conduite.

DISPOSITIFS DE SUIVI :
Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS :
Examen et validation par un jury professionnel, et par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION :
Formateurs agréés.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION : (voir devis)

CONTENU DE LA FORMATION :

COMPETENCE 1 :
- Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises.

COMPETENCE 2 :
- Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule porteur du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises.

COMPETENCE 3 :
- Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise.

COMPETENCE 4 :
- Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule.

COMPETENCE 5 :
- Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation.

COMPETENCE 6 :
- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure.

COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI :
- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi.
- Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité.
- Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises.

SESSION DE VALIDATION.